

Règlement Prêt

Cadres et Passe-Partout

27/09/2018

Le responsable de la gestion des cadres et passe-partout est Gérard Beckers .

Email : gerabeck@pt.lu

Tel : +352 621 737 290

Tout membre du club à jour de sa cotisation peut emprunter des cadres ou passe-partout résumés PP.

Toute demande d'emprunt passera par une demande de réservation à adresser par mail ou SMS au responsable ou en son absence à Michel BALDINI et Armand Wirig.

Après acceptation de la demande, les cadres ou PP seront mis à disposition aux horaires habituels des réunions des mercredis ou vendredis de 20h00 à 22h00.

Les Cadres

Les cadres format 50 X 40

- ❖ Les cadres seront prêtés pour une durée maximale de 1 mois.
- ❖ Passé ce délai, en cas de non-retour des cadres à la date prévue, il sera demandé une indemnité de 0.50 € par cadre et par mois entamé de retard, voir exemple ci-dessous :
 - Date de prêt le 1er juin 2018, date de retour prévue le 22 juin 2018, date de retour effective le 29 juin 2018, aucune indemnisation ne sera demandée.
 - Si le retour s'effectue après le 30 juin 2018 une indemnisation de 0.50 € par cadre emprunté et par mois entamé sera demandée.
- ❖ Une exception sera accordée pour les expositions à l'Office du Tourisme du Val de Fensch à Hayange, la durée de l'exposition est en général au minimum de 3 mois, parfois même plus, la mise à disposition sera gratuite.
- ❖ A la remise du prêt, un état des cadres sera constaté en présence de l'emprunteur et du responsable ou de son suppléant.
- ❖ Cet état et les dates de début et de fin de prêt seront consignés sur un registre et signés par les deux parties.
- ❖ A la restitution du prêt, l'état des cadres sera vérifié. Les cadres endommagés devront être remplacés par un équivalent neuf strictement du même type aux frais de l'emprunteur

Les Passe-Partout

Les passe-partout format 50 X 40

- ❖ Leurs prêts suivent les mêmes règles que ceux des cadres à l'exception de l'indemnisation en cas de restitution hors délai.
- ❖ Les PP devront impérativement être restitués séparément des cadres.

Pour information, les cadres format 50 X 70 et leurs passe-partout associés ne sont pas prêtés et sont destinés aux expositions organisées par le club.

Il est formellement interdit d'emprunter des cadres à des fins commerciales